



CONSEIL — 229^e SESSION

PREMIÈRE SÉANCE

(SALLE DU CONSEIL, LUNDI 12 JUIN 2023, 14 H 30)

RÉSUMÉ DES DÉCISIONS

SÉANCE PUBLIQUE

Ouverture de la session

1. Le Conseil prend note des informations présentées par son président sur les travaux de la 229^e session. Il prend aussi note d'informations au sujet de la participation du Président à des réunions internationales d'intérêt pendant la pause, étant entendu que ces informations sont aussi disponibles sur le site web public de l'OACI.

Condoléances

2. Le Conseil présente ses sincères condoléances au Représentant de la Mauritanie ainsi qu'à sa famille, le père du Représentant étant trépassé récemment.

3. Il adresse également ses condoléances au Gouvernement et aux peuples d'Italie à la suite du décès survenu récemment de l'ancien Premier Ministre du pays, M. Silvio Berlusconi.

Modification du programme des travaux du Conseil pour la 229^e session

4. Sur la base d'une proposition du Président du Conseil, et des observations formulées par le Conseil au cours de ses délibérations, le Conseil convient d'ajouter les points suivants à son programme des travaux de la session en cours comme l'indique l'appendice A de la note C-WP/15463 révision n° 1, et son additif/rectificatif n° 1 :

- *Présentation des candidatures pour le Comité consultatif sur l'évaluation et les audits (EAAC) (C-WP/15499) ;*
- *Amélioration de l'efficacité des méthodes de travail du Conseil et de ses organes auxiliaires (rapport verbal du Comité de la gouvernance) ;*
- *Rapport du Groupe restreint sur l'innovation (SGI) (rapport de la Présidente du SGI) ;*
- *Tirs de missile effectués par la République populaire démocratique de Corée (RPDC) (mise à jour verbale par le Secrétariat).*

5. Le Conseil convient aussi que le point intitulé « Exercice financier 2022 – Rapport sur les crédits reportés » fera l'objet d'une publication sur le site web du Conseil aux fins d'information, en lieu et place d'une note de travail, car il n'y a pas lieu pour le Conseil d'y donner particulièrement suite. Il est entendu que ledit rapport sera toutefois présenté au Comité des finances (FIC) pour information.

6. Il est noté que conformément au résumé des décisions C-DEC 228/9, le Secrétariat communiquera verbalement des informations actualisées au Conseil concernant les travaux menés sur le thème des débris spatiaux, lesquelles seront présentées sous les questions diverses à une séance ultérieure.

7. Le Conseil accepte en outre la proposition du Président du Conseil d'inviter M. Victor Aguado, ancien Représentant de l'Espagne au Conseil, en sa qualité d'ancien Président du FIC, ainsi que du Groupe restreint du Conseil sur le dispositif d'application du principe de responsabilité et du Groupe restreint sur les enseignements tirés de la 41^e session de l'Assemblée, à participer à la séance du Conseil prévue le lundi 19 juin 2023, afin de présenter les rapports du FIC et de chaque groupe restreint (voir C-WP/15500, C-WP/15502 et C-WP/15503). À cet égard, il convient aussi d'inviter M. Aguado, en sa qualité d'ancien Président du FIC et du Groupe restreint dudit comité sur le financement et la budgétisation durables de l'OACI, à prendre part à la séance du FIC prévue le jeudi 15 juin 2023, étant entendu que cette séance du Comité sera présidée par sa vice-présidente (Représentante du Chili).

Calendrier des séances de la 229^e session du Conseil

8. Le Conseil prend note des ajouts ci-après au calendrier des séances de la session en cours, qui sont indiqués dans le mémorandum du Président PRES SS/3456 révision n° 2, en date du 18 mai 2023 :

- une séance supplémentaire du Comité du transport aérien a été programmée le mercredi 14 juin 2023 après-midi ;
- conformément au résumé des décisions C-DEC 228/9, une séance d'information informelle sur les effets de la pandémie de COVID-19 sur le secteur aérien se tiendra le vendredi 16 juin 2023 après-midi.

Projet de lettre aux États sur la nomination du Secrétaire général

9. Le Conseil examine ce point sur la base de la note C-WP/15482 qui, conformément aux dispositions régissant la nomination du Secrétaire général, contient un projet de lettre visant à informer les États membres que le mandat du titulaire prendra fin le 31 juillet 2024 et les invitant à présenter des candidatures à ce poste.

10. Après examen, le Conseil :

- a) approuve la lettre informant les États membres de la nomination prochaine du Secrétaire général et les invitant à présenter des candidatures à ce poste, lettre qui est annexée à la note C-WP/15482, et convient que ladite lettre devrait être envoyée le 29 septembre 2023 ;
- b) note que la date limite de réception des candidatures est fixée au 15 janvier 2024, étant entendu que le Conseil procédera à la nomination du Secrétaire général à sa 231^e session (février/mars 2024) ;

- c) rappelle que conformément aux conditions d'emploi énoncées dans la pièce jointe B à la lettre aux États, le Secrétaire général est tenu de présenter des rapports de session, de mi-mandat et de fin de mandat sur les progrès accomplis dans la réalisation des attentes et des objectifs.

Modifications du *Code du personnel de l'OACI*

11. Le Conseil examine ce point sur la base de la note C-WP/15498, qui présente des modifications corrélatives du *Code du personnel de l'OACI* (Doc 7350) découlant de la révision récente de la Politique de l'OACI relative aux détachements, de l'adoption de la résolution 77/256 par l'Assemblée générale des Nations Unies concernant la mise en place d'un nouveau congé parental, et de la modification du Statut de la Commission de la fonction publique internationale (CFPI). Il est également saisi du rapport verbal du Comité de la gouvernance y relatif.

12. Après examen, le Conseil :

- a) approuve les modifications qu'il est proposé d'apporter au *Code du personnel de l'OACI*, qui sont présentées dans la note C-WP/15498, à l'exception des modifications proposées au paragraphe 4.30.2, étant entendu qu'il serait peut-être nécessaire de revoir ces dernières à l'issue des délibérations du Conseil concernant l'efficacité de ses méthodes de travail, notamment la structure actuelle des comités, à une séance ultérieure ;
- b) nonobstant la décision finale du Conseil au sujet du paragraphe 4.30.2, souligne que les détachements au niveau D-1 ne pourraient être envisagés qu'à titre exceptionnel, et réaffirme que les fonctionnaires en détachement à ce niveau ne devraient avoir aucune responsabilité en matière de finances ou d'élaboration de politiques ;
- c) note que le Secrétariat a l'intention de mettre en œuvre rétroactivement, avec effet au 1^{er} janvier 2023, les nouvelles dispositions du *Code du personnel de l'OACI* relatives au nouveau congé parental, conformément à l'approche adoptée par d'autres organismes des Nations Unies à cet égard, et que les fonctionnaires ayant accouché avant la date d'entrée en vigueur du 1^{er} janvier 2023, et qui étaient en congé de maternité à ladite date se verront accorder 10 semaines supplémentaires de congé spécial à traitement plein, à titre de mesure transitoire .

Révision de l'ordre des priorités du plan d'activités 2023-2025 et du plan stratégique à long terme

13. Le Conseil examine ce point en se fondant sur la note C-WP/15497 et son rectificatif n° 1 qui, conformément au résumé des décisions C-DEC 228/2, donnent un aperçu des mesures prises par le Secrétariat pour réviser l'ordre des priorités des activités à l'échelle de l'Organisation, et présente une méthodologie visant à soutenir une mise à jour de la planification et de la répartition des ressources pour le triennat 2023-2025, ainsi que de la planification stratégique à long terme. Il est également saisi du rapport verbal du Comité de la gouvernance y relatif.

14. Après examen, le Conseil :

- a) approuve la liste des domaines d'intervention prioritaires présentée à la section 2 de la note C-WP/15497, étant entendu que ces domaines d'intervention compléteront les objectifs stratégiques mais qu'ils ne les remplaceront pas ;
- b) charge la Commission de navigation aérienne et les comités pertinents du Conseil qui se penchent sur l'élaboration de règles d'évaluer la liste des domaines d'intervention prioritaires et de redéfinir les priorités de leurs programmes des travaux respectifs en conséquence ;
- c) prie le Secrétariat de continuer de s'employer à redéfinir les priorités des programmes des travaux associés au Plan d'activités 2023-2025 et à étudier le processus de planification stratégique à plus long terme, comme l'indiquent les paragraphes 2.4 et 2.5 de la note C-WP/15497, étant entendu que les progrès accomplis à cet égard seront communiqués au Conseil lors de la 230^e session.

Rôle de chef de file de l'OACI dans le développement économique du transport aérien

15. Le Conseil examine ce point en se fondant sur la note C-WP/15489, qui fait le point sur les travaux menés par le Groupe restreint du Conseil sur le rôle de chef de file de l'OACI dans le développement économique du transport aérien. Il est également saisi d'un rapport verbal du Comité du transport aérien sur le sujet.

16. Après examen, le Conseil :

- a) félicite le Groupe restreint pour le travail remarquable qu'il a accompli jusqu'à présent et, ce faisant, convient qu'il y a lieu pour le Groupe restreint de continuer à faire progresser ses travaux en procédant à une analyse plus approfondie des difficultés et des lacunes recensées dans la note de travail, et d'élaborer des recommandations appropriées en conséquence, en tenant compte des observations du Comité qui figurent au paragraphe 3 du rapport verbal du Comité, ainsi que des préoccupations exprimées par le Conseil au cours de ses délibérations concernant les ressources limitées disponibles pour appuyer les travaux de l'Organisation dans ce domaine ;
- b) conformément à l'alinéa a) ci-dessus, invite le Groupe restreint à consulter les parties prenantes lors de l'élaboration de ses recommandations, y compris lors de la prochaine Conférence de l'OACI sur les négociations relatives aux services aériens (ICAN2023), qui se tiendra en décembre 2023 en Arabie saoudite, entre autres manifestations propices à ces consultations.

Progrès réalisés par le Comité des relations avec le pays hôte (RHCC)

17. Le Conseil examine ce point sur la base d'un rapport verbal présenté par le Président du Comité des relations avec le pays hôte.

18. Après examen, le Conseil :

- a) prend note des informations fournies par le Comité, notamment en ce qui concerne l'état d'avancement de questions examinées par le Comité, annexées au rapport

verbal, et à cet égard, tout en prenant acte des améliorations faites dans plusieurs domaines, invite le Secrétariat, les autorités de l'État hôte et les membres du Comité à continuer de faire avancer ces dossiers ;

- b) note que la valeur totale des redevances et cotisations impayées à l'Organisation est importante, et recommande que le Secrétariat prenne des mesures appropriées, en fonction du cadre juridique pertinent, pour recouvrer les arriérés auprès des États et mettre en place un système permettant de payer à temps les cotisations en souffrance à l'Organisation et de faire rapport au Conseil sur les résultats des mesures prises en temps utile;
- c) prend également note avec satisfaction des dernières informations fournies par le Secrétariat sur les progrès accomplis pour recenser les options visant à faciliter l'accès du corps diplomatique de l'OACI à des médecins de famille au Québec, ainsi que des résultats de l'enquête diffusée auprès des délégations nationales à ce sujet et, à cet égard, prie le Secrétariat de mettre en œuvre les mesures de suivi associées, dès que possible.

Présentation des candidatures pour le Comité consultatif sur l'évaluation et les audits (EAAC)

19. Le Conseil examine ce point sur la base de la note C-WP/15499, qui présente les candidatures soumises par les États membres aux postes de membres du Comité consultatif sur l'évaluation et les audits.

20. Après examen, le Conseil :

- a) rappelle ses décisions antérieures (voir C-DEC 228/1 et C-DEC 228/5) de proroger le mandat des quatre membres actuels du Comité ci-après, pour une nouvelle période de trois ans au maximum, à compter du 1^{er} septembre 2023 : M. Richard Brisebois (Canada), M. Gordon Kuukang Nuurbaare (Ghana), Mme Colette Drinan (Irlande) et M. Damian Brewitt (Royaume-Uni) ;
- b) convient de nommer les trois candidats suivants au Comité pour une période de trois ans à compter du 1^{er} septembre 2023 : Mme Yanhua Xiong (Chine), Capt. Sahattua P. Simatupang (Indonésie) et M. George Chabby Haule (Tanzanie) ;
- c) propose d'inscrire sur une liste les candidats ci-après, étant entendu que ces personnes peuvent être nommées pour remplacer des membres du Comité, le cas échéant, et note que la même procédure applicable à la nomination des membres s'appliquera également à ceux figurant sur la liste : M. Richard Bellin (France), M. Widyowati Santoso (Indonésie), M. Abadi Dwi Saputra (Indonésie), Mme Laura D'Ambrosio (Italie), Mme Gladys Cherotich Byegon (Kenya), M. Sultan Alshammari (Arabie saoudite) et M. Hakan Yildiz (Turquie).

Questions diverses

Demandes d'observateurs et d'observatrices à participer à des séances à huis clos du Conseil

21. Il est noté que, suite à des notifications par courriel diffusées par le Président du Conseil en avril, mai et juin 2023, et conformément à la règle 32, alinéa a), du Règlement intérieur du Conseil, il est noté que Mme Delphine Micheaux Naudet (Union européenne), M. Michael Rossell (ACI), M. Carlos Cirilo et, en son absence, Mme Michelle Bishop (CANSO), M. Michael Comber (IATA), et M. Daniel Carnelly et, en son absence, Mme Nina Brooks (ICCAIA), participeront en qualité d'observateur à la 229^e session du Conseil, à l'examen à huis clos de questions relatives à la sécurité et à la sûreté de l'aviation, selon qu'il convient.

Nomination d'un membre à l'Organe consultatif technique (TAB)

22. Aucune observation n'ayant été reçue au 30 mai 2023 en réponse au courriel du Président du Conseil daté du 23 mai 2023, il est noté que M. Rueban Manokara, désigné par Singapour, a été nommé membre du TAB, en remplacement de M. Benedict Chia, avec effet au 31 mai 2023.

Nomination d'un membre et d'observateurs au Comité de la protection de l'environnement en aviation (CAEP)

23. Aucune observation n'ayant été reçue au 6 avril 2023 en réponse au courriel du Président du Conseil daté du 23 mars 2023, il est noté que M. Andrei Mungiu, désigné par l'Union européenne, a été nommé observateur auprès du CAEP, en remplacement de M. Magnus Gislev, avec effet au 24 avril 2023.

24. Aucune observation n'ayant été reçue au 25 mai 2023 en réponse au courriel du Président du Conseil daté du 9 mai 2023, il est noté que M. Makoto Eguchi, désigné par le Japon, a été nommé membre du CAEP, en remplacement de M. Hajime Yoshimura, avec effet au 26 mai 2023.

25. Aucune observation n'ayant été reçue au 8 juin 2023 en réponse au courriel du Président du Conseil daté du 25 mai 2023, il est noté que M. Muhammad Huzaifah Md Akhir, désigné par la Malaisie, a été nommé observateur auprès du CAEP, en remplacement de Mme Nur Sulihatimarsyila Abd Wafti, avec effet au 9 juin 2023.